

Cadre d'évaluation
pour examiner les
programmes d'EC dans
le contexte du CCDE :
Étude de cas sur les
écosystèmes
prioritaires

Novembre 2005



Environment
Canada

Environnement
Canada

Canada

Étapes de contrôle du plan

Début de la phase de planification	Juin 2005
Conseil pour les écosystèmes durables	Novembre 2005
Approbation par le CMVE	Novembre 2005

Abréviations utilisées dans ce plan

V&E	Vérification et évaluation
CCDE	Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement
CMVE	Comité ministériel de vérification et d'évaluation
EC	Environnement Canada
CDE	Comité directeur de l'évaluation
RPAR	Regroupement de projet axé sur les résultats
PPAR	Plan de projet axé sur les résultats

Rédigé par Vérification et Évaluation

Table des matières

	<u>Page</u>
1. Justification	1
2. Orientation	1
3. Méthodes	1
4. Le cadre	1
5. Les questions de l'évaluation	2
6. Options concernant les prochaines étapes	2
Annexe 1 : Modèle logique liant le Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement à EC	5
Annexe 2 : Questions d'évaluation	7

1. Justification

Lors de la réunion du Comité ministériel de vérification et d'évaluation (CMVE), le 15 juin 2005, Vérification et Évaluation (V&E) a été chargée de préparer un cadre d'évaluation pour les initiatives axées sur les écosystèmes (maintenant écosystèmes prioritaires), à présenter au CMVE à l'automne 2005. Un modèle logique permettant de lier les programmes d'Environnement Canada (EC) au Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement (CCDE) a été élaboré en ce sens. Ce cadre d'évaluation a pour objet d'examiner l'efficacité et l'adaptation de tout programme d'EC aux objectifs stratégiques ministériels et au CCDE, et de considérer les écosystèmes prioritaires comme s'il s'agissait d'étude de cas. Lors de la réunion du CMVE du 14 octobre 2005, V&E a présenté aux membres du comité une mise à jour sur les progrès réalisés.

2. Orientation

Étant donné la complexité et l'ampleur du projet, un comité directeur de l'évaluation (CDE) a été créé. Ce comité a pour mandat de fournir des orientations stratégiques concernant la conduite de l'évaluation, et de s'assurer que toutes les questions d'évaluation qui préoccupent les intervenants sont abordées. Le comité, présidé par Stephen McClellan, directeur général, Vérification et évaluation, est formé de représentants de la haute direction des programmes, notamment du Regroupement de projet axé sur les résultats (RPAR). Le personnel de V&E est chargé des fonctions de secrétariat et sert également de ressource. Ce rapport a été présenté au Conseil pour les écosystèmes durables, qui a approuvé la recommandation et accepté de jouer un rôle de supervision de la mise en œuvre des futurs projets-pilotes.

3. Méthodes

Après la réunion du RPAR sur les écosystèmes prioritaires tenue en août, il est devenu évident que les documents et les méthodes des initiatives axées sur les écosystèmes n'étaient pas suffisamment matures pour permettre l'élaboration d'un projet de cadre ou d'un modèle logique. Par conséquent, une méthode de rechange a été adoptée; celle-ci consistait à construire un modèle logique générique liant Environnement Canada au CCDE, et pouvant servir d'exemple pour l'évaluation de tout programme d'EC par rapport au CCDE. Ce cadre est constitué de documents existants qui ont été rassemblés par les différentes sections du Ministère (y compris la vision et les piliers du CCDE, les Objectifs environnementaux nationaux et les résultats stratégiques ministériels).

4. Le cadre

C'est un modèle logique traditionnel¹, reposant sur le principe selon lequel on utilise des ressources (intrants) et l'on fait des choses (activités) pour en faire des produits (extrants), qui sont adressés à des intervenants donnés (portée) afin d'obtenir des résultats précis, des aboutissements voulus ou des conditions modifiées (résultats). Il

¹ Tout ce que contient ce modèle est fondé sur les versions les plus récentes (en date du 1^{er} septembre 2005), telles que décrites par les programmes respectifs.

est également fondé sur le principe selon lequel les piliers du CCDE sont des processus qui précèdent et orientent l'élaboration des programmes et qui n'ont jamais été destinés à produire des résultats par eux-mêmes. C'est pour cette raison qu'ils sont également appelés filtres stratégiques; ils sont pour ainsi dire une liste de vérification hâtive qui oriente l'élaboration des programmes.

Dans le modèle logique, le résultat final est le CCDE, qui recommande essentiellement d'atteindre le plus haut niveau possible de qualité de l'environnement en tant que moyen d'améliorer la santé et le bien-être des Canadiens; de protéger notre milieu naturel; et de faire progresser notre compétitivité à long terme. Les Objectifs environnementaux nationaux, qui s'inscrivent dans le plus long terme, sont actuellement en cours d'élaboration et aborderont six grands domaines environnementaux : biodiversité, air, eau, changements climatiques, déchets, produits chimiques. À partir de ces objectifs, on tente de définir des résultats à court terme (d'ici 25 ans) dans chacun de ces six grands domaines. Enfin, le premier ensemble de résultats (Résultats II) rassemble des résultats stratégiques ministériels en fonction de quatre secteurs – capital naturel, prévisions météorologiques et environnementales, protection contre la pollution et les déchets, réduction de l'impact des changements climatiques – ainsi que deux objectifs stratégiques habilitants. De plus amples renseignements sont présentés dans les plans de projets axés sur les résultats (PPAR), RPAR, Priorités du Conseil (Résultats I).

Ces programmes ont une portée qui permet d'atteindre de nombreux intervenants, comme les citoyens, les différents ordres de gouvernement (y compris au niveau international), le secteur privé, les tables sectorielle sur la durabilité, ainsi que d'autres groupes d'intérêt. Le modèle donne un exemple de ce genre de portée. Pour mettre en pratique le modèle logique, il faut se référer aux intrants, aux activités et aux extrants tels qu'ils sont définis par les PPAR et les RPAR des programmes.

Ce qui diffère d'un modèle logique traditionnel, c'est surtout le fait que nous utilisons les piliers du CCDE en tant que filtre stratégique préalable à l'élaboration d'un programme. Ainsi, les cinq piliers du CCDE sont la pierre angulaire de programmes précis; un programme peut être associé à un ou plusieurs des piliers, selon le contexte.

5. Les questions de l'évaluation

Par la suite, des questions d'évaluation génériques (assorties d'indicateurs et de sources de données) ont été conçues de façon à être appliquées à tout programme et examinées en parallèle avec le modèle logique définitif. Les questions portent sur les quatre grands critères d'évaluation – pertinence, réussite, rentabilité et conception/exécution. Ces questions génériques (qui comprennent les sept questions sur l'examen des dépenses) peuvent être mises en parallèle selon le contexte, avec quelques questions supplémentaires portant sur le programme particulier faisant l'objet d'une évaluation.

6. Options concernant les prochaines étapes

Dans la mesure où ce cadre et ces méthodes sont approuvés par le CMVE, le prototype du cadre peut être mis à l'essai. Si cet essai s'avère concluant, il est possible qu'il soit utilisé pour vérifier l'adaptation de tout programme d'EC au CCDE.

1^{re} Option : Appliquer le cadre d'évaluation à l'une des six initiatives axées sur les écosystèmes.

Cette option consiste à comparer le nouveau cadre à l'une des six initiatives axées sur les écosystèmes. Le Comité directeur a proposé deux initiatives, le Plan d'action du bassin de Georgia et le Plan d'action Saint-Laurent. Lors de discussions ultérieures, le Comité a décidé d'examiner le Plan d'action du bassin de Georgia en premier lieu.

2^e Option : Appliquer le cadre d'évaluation au RPAR des écosystèmes prioritaires

Cette option consisterait à tester le nouveau cadre sur le Regroupement de projet axé sur les résultats des écosystèmes prioritaires. Elle faciliterait le développement de ce RPAR en pleine évolution. Cependant, il faudrait que ce RPAR soit assez complet pour que l'on puisse obtenir des renseignements suffisants sur son programme; en effet, ce RPAR a beaucoup changé et aujourd'hui, il est exclusivement axé sur la gouvernance. Ce test constituerait une évaluation formative, car cette initiative en est à ses premiers stades de développement.

Si ce n'est pas le moment propice d'effectuer ce test, il est possible de le reporter jusqu'à ce que l'initiative du RPAR soit suffisamment élaborée pour que l'on puisse procéder à cet examen et contribuer ainsi à son évolution.

Lors des discussions du Comité directeur, les participants ont été d'avis que le RPAR était d'un niveau trop élevé pour qu'on lui applique ce cadre, et c'est pourquoi ils n'ont pas retenu cette option.

3^e Option : Appliquer le cadre d'évaluation à un programme intéressant particulièrement EC

Cette option consisterait à comparer le nouveau cadre à quelque autre programme qui, en ce moment, intéresse particulièrement la direction d'EC. Elle permettrait d'utiliser activement le cadre et donc de voir s'il est possible de s'en servir pour vérifier l'adaptation de tout programme d'EC au CCDE. Par conséquent, si cette expérience s'avérerait fructueuse, elle pourrait être répétée de façon plus généralisée et ainsi faciliter la transition d'EC vers une organisation axée sur les résultats.

4^e Option : Appliquer le cadre d'évaluation à l'une de six initiatives axées sur les écosystèmes, et à un programme intéressant particulièrement EC

Cette option ferait le parallèle entre la première et la troisième option en vue de mener deux projets pilotes. Il s'agirait de choisir un programme national plus soutenu qu'une initiative axée sur l'écosystème, pour que le processus d'essai soit plus complet. Lors des discussions du Comité directeur, les participants ont constaté que c'était une entreprise très ambitieuse, qui allait au-delà du niveau d'effort prévu à l'origine.

Option recommandée :

Le Conseil pour les écosystèmes durables recommande au CMVE d'accepter la quatrième option, celle qui consiste à faire une étude de cas avec le Plan d'action du

bassin de Georgia, et de mettre à l'essai cette méthodologie dans le cadre d'un programme ministériel national. Les étapes suivantes consisteraient à créer un plan d'évaluation dans la présente année financière et de lancer le présent projet pilote au début de l'année prochaine. Si cette option est retenue, le RPAR devra formuler les quelques questions d'évaluation spécifiques aux sujets abordés dans cette étude de cas. Ainsi, il serait possible de travailler en séquence à de futurs projets pilotes, selon les besoins.

Annexe 1 : Modèle logique liant le Cadre pour la compétitivité et la durabilité de l'environnement à EC

Filtre stratégique PILIER (Considérations relatives à la conception des programmes) Note : les programmes touchent à un ou à plusieurs des piliers	Intrants (Ressources) PPAR/RPAR	Activités (Ce qui est fait) PPAR/RPAR	Extrants (Produits/services) PPAR/RPAR	Portée (Client/destinataire)	Résultats I RÉSULTATS DU CONSEIL/RPAR/PPAR/	Résultats II RÉSULTATS STRATÉGIQUES MINISTÉRIELS	Résultats à court terme OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX NATIONAUX	Résultats à long terme OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX NATIONAUX	Résultats finaux CCDE
1. Prise de décisions ➤ Tous les intervenants travaillent à des priorités communes pour harmoniser les décisions environnementales et économiques ➤ Les gouvernements, l'industrie et les citoyens prennent des décisions qui ont une incidence sur l'environnement en étant pleinement conscients des conséquences de leurs décisions et de leur contribution à la réalisation des objectifs environnementaux nationaux. ➤ Les gouvernements sont conscients des décisions prises par d'autres intervenants et des possibilités qu'ils ont d'influencer ces décisions. 2. Information ➤ S'assurer qu'une information environnementale crédible, pertinente, intégrée et représentative sur le plan local et national est accessible à tous les utilisateurs, et qu'elle soutient l'ensemble des activités relevant du CCDE qui en dépendent. 3. Sciences et technologie	<ul style="list-style-type: none"> Argent Personnel Matériel ➤ PAR PROGRAMME EN COURS D'EXAMEN ◀	➤ INSÉRER ACTIVITÉS DE PROGRAMME ◀	➤ INSÉRER EXTRANTS DE PROGRAMME ◀	➤ INSÉRER PORTÉE DE PROGRAMME ◀ Exemple : <ul style="list-style-type: none"> Citoyens du Canada Différents groupes d'intérêts <ul style="list-style-type: none"> Universitaires/ Chercheurs ONG Etc. Gouvernements <ul style="list-style-type: none"> Fédéral, provinces, territoires, villes, etc. Étranger Non-Canadiens ayant des intérêts particuliers Secteur privé <ul style="list-style-type: none"> Industrie Loisirs Etc. Tables rondes sectorielles 	➤ INSÉRER RÉSULTATS DE PROGRAMME ◀	<ul style="list-style-type: none"> Le capital naturel du Canada est restauré, conservé et amélioré Les prévisions et les services météorologiques et environnementaux réduisent les risques et contribuent au bien-être des Canadiens Les Canadiens et leur environnement sont protégés des effets de la pollution et des déchets Les impacts des changements climatiques sur le Canada sont atténués Contribuent à la réalisation des objectifs stratégiques ministériels 	EN COURS D'ÉLABORATION	EN COURS D'ÉLABORATION	<ul style="list-style-type: none"> Atteindre le plus haut niveau possible de qualité de l'environnement en tant que moyen d'améliorer le bien-être des Canadiens, protéger notre milieu naturel et faire progresser notre compétitivité à long terme.

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer et intégrer le système national de production de connaissances scientifiques sur l'environnement et de développement technologique, pour l'adapter aux demandes actuelles et futures ➤ Faire participer une large collectivité d'utilisateurs, de fournisseurs et de vulgarisateurs des S-T environnementales ➤ Appuyer les objectifs du CCDE, c.-à-d. la santé et le bien-être des Canadiens, de leur environnement et de leur économie. <p>4. Performance, promotion et application</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les conditions favorisent et récompensent le leadership environnemental ➤ De grands ensembles d'instruments sont pris en compte et utilisés ➤ Des résultats environnementaux sont obtenus ➤ La performance est mesurée, et les outils et stratégies de gestion sont adaptés en conséquence <p>5. Éducation et engagement</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Des approches stratégiques en matière d'éducation et d'engagement sont élaborées et mises en œuvre ➤ L'éducation et l'engagement sont pris en compte et incorporés dans les grands ensembles d'instruments ➤ De l'information, des outils et des méthodes facilitant la prise de décisions sont accessibles et utilisables ➤ La capacité de prendre et d'influencer des décisions éclairées est renforcée 										
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Annexe 2 : Questions d'évaluation

<i>Enjeu</i>	<i>Question</i> (Les questions en caractères gras sont les sept questions de l'examen des dépenses)	<i>Description de ce qui doit être observé</i>	<i>Indicateur</i> <i>Quelle information</i>	<i>Source</i> <i>Où la trouver</i>
Pertinence	1. En général, le programme est-il pertinent dans le contexte du CCDE?	On peut faire un lien entre la mission du programme et le résultat final (CCDE)	Preuve du lien du programme avec le CCDE	PPAR/RPAR/Conseil CCDE
	2. Rôle du gouvernement – Y a-t-il un rôle légitime et nécessaire pour le gouvernement dans le domaine du programme ou de l'activité ?	Les objectifs du programme font partie de la stratégie du gouvernement fédéral	La justification du programme est liée aux priorités du gouvernement	Discours du Trône, discours du budget PPAR, RPAR, documentation du programme
	3. Fédéralisme – Le rôle actuel du gouvernement est-il approprié, ou faut-il songer à transférer le programme aux provinces ou aux territoires? Comment cette activité ou ce programme fait-il l'équilibre entre la nécessité d'une action pancanadienne coordonnée et celle de tenir compte des besoins et des circonstances de chacune des provinces/territoires et des régions?	Le programme est situé au bon palier de gouvernement, et il n'est pas nécessaire de le reconsidérer	La justification du programme est liée aux priorités du gouvernement fédéral	Loi constitutionnelle de 1867.
			Le gouvernement fédéral a la compétence constitutionnelle	Discours fédéral du Trône, discours du budget fédéral
			La justification du programme est liée aux priorités des gouvernements provinciaux/territoriaux	Discours du budget provincial/territorial Programmes provinciaux/territoriaux; entrevues
Le gouvernement provincial a la compétence constitutionnelle				
	Le gouvernement territorial a la compétence constitutionnelle			
4. Que se passerait-il si cette activité ou ce programme n'existait pas?	Le programme remplit ou ne remplit pas une mission reconnue et nécessaire	Preuve de l'utilité et de la raison d'être du programme	PPAR/RPAR/Conseil; CGRR; CGAR; Profil de risque de l'organisation; entrevues	

<i>Enjeu</i>	<i>Question</i> (Les questions en caractères gras sont les sept questions de l'examen des dépenses)	<i>Description de ce qui doit être observé</i>	<i>Indicateur</i> <i>Quelle information</i>	<i>Source</i> <i>Où la trouver</i>
	5. Intérêt public – Le programme ou l'activité continue-t-il de servir l'intérêt public? La définition du programme est-elle axée sur le citoyen?	Le programme est lié à des besoins sociaux	La portée est analysée et ciblée, et elle est liée aux exigences sociales	PPAR/RPAR/Conseil Documentation de programme; entrevues
	6. Les interventions prévues contribuent-elles clairement aux résultats ministériels (PPAR, RPAR, Conseil) et aux priorités du Conseil?	Le programme est adapté aux résultats ministériels et aux priorités du Conseil	Preuve des liens directs avec les résultats ministériels et les priorités du Conseil	PPAR/RPAR/Conseil; priorités du Conseil
	7. Est-il nécessaire d'apporter des changements pour assurer la conformité aux priorités ministérielles actuelles et au CCDE? Si oui, est-il prévu dans le programme (PPAR) et ses activités que des changements sont nécessaires?	Voir réponses aux questions 1 et 6. La justification du programme tient compte des changements nécessaires, s'il y a lieu.	Preuve dans le programme de la nécessité des changements et de s'y adapter	PPAR/RPAR/Conseil; entrevues
	8. Les PPAR compris dans un RPAR doivent-ils tous exister?	Chaque PPAR est lié à son RPAR selon une raison d'être explicite et satisfaisante	Preuve de la nécessité de plusieurs PPAR dans un même RPAR; lien explicite de chaque PPAR à son RPAR.	PPAR/RPAR/Conseil; entrevues
Réussite	9. Que s'est-il passé à cause de ce programme? Des résultats ont-ils été obtenus grâce à ce programme? Quels en sont les effets sur l'environnement?	Le programme donne des extraits et des résultats	Documentation des extraits; documentation sur les retombées du programme	Documentation du programme; rapports d'étape Sondages auprès des intervenants/partenaires
	10. Quelles sont les conséquences pour la croissance économique et la compétitivité du Canada?	Ce programme peut avoir des répercussions sur la croissance économique et la compétitivité du Canada	Les rapports économiques prouvent l'existence de liens entre ce programme environnemental et la croissance et la compétitivité économiques.	Rapports économiques; statistiques trimestrielles; rapports de la Banque du Canada; RMR, PPAR, RPAR, présentation au CT
	11. Y a-t-il eu des résultats inattendus, positifs ou négatifs, que l'on peut attribuer au programme? Si oui, comment ont-ils été traités?	Il existe des résultats inattendus que l'on peut attribuer au programme	Les répercussions dépassent ce qui a été prévu dans la conception et l'exécution du programme	Sondage auprès des partenaires/intervenants Entrevues avec les gestionnaires du programme

<i>Enjeu</i>	<i>Question</i> (Les questions en caractères gras sont les sept questions de l'examen des dépenses)	<i>Description de ce qui doit être observé</i>	<i>Indicateur</i> <i>Quelle information</i>	<i>Source</i> <i>Où la trouver</i>
		Des mesures sont prises pour traiter les résultats inattendus	Les questionnaires déterminent les mesures à prendre en maximisant les effets positifs et en atténuant les effets négatifs des résultats inattendus	Examen des comptes rendus des réunions; correspondance
Rentabilité	12. Y a-t-il de meilleurs moyens d'atteindre les résultats? A-t-on considéré d'autres programmes ayant pu permettre d'atteindre ces objectifs et d'obtenir les retombées attendues?	D'autres méthodes de prestation ont été analysées	Analyse des différentes possibilités de prestation	Rapports sur la conception du programme; études de cas Questionnaires du programme
	13. Efficacité – Si le programme ou l'activité continue, comment peut-on améliorer son efficacité?	Il y a des possibilités d'augmenter l'efficacité du programme ou de l'activité	Analyse coût/durée de l'exécution du programme	Analyse coût/durée Détails des coûts (salaires, coûts d'exploitation, etc.)
			Analyse des coûts globaux du programme	Documents sur la conception du programme; documentation
	14. Le programme ou l'activité devrait-il comprendre un élément de recouvrement des coûts? Si oui, cet élément est-il compris?	Fourniture de biens/services personnalisés à des clientèles particulières. Un mécanisme de recouvrement des coûts est en place, s'il y a lieu.	Analyse de la portée et des extrants. Analyses financières/rapports sur le recouvrement des coûts	Rapports financiers du programme Documentation des mécanismes de recouvrement des coûts, documentation du programme, entrevues sur le programme
15. Optimisation des ressources – Les contribuables canadiens obtiennent-ils le maximum de valeur de leurs impôts? Le programme ou l'activité est-il rentable?	Le programme montre qu'il optimise les ressources en prouvant sa rentabilité	Analyse des coûts et des retombées du programme dans sa conception et son exécution	Analyses/rapports sur la rentabilité	

<i>Enjeu</i>	<i>Question</i> (Les questions en caractères gras sont les sept questions de l'examen des dépenses)	<i>Description de ce qui doit être observé</i>	<i>Indicateur</i> <i>Quelle information</i>	<i>Source</i> <i>Où la trouver</i>
	16. Capacité financière – Avons-nous les moyens de payer pour l'ensemble des programmes ou des activités? Dans la négative, quels programmes ou activités devrait-on laisser tomber?	Le programme est abordable et il n'est pas nécessaire d'en abandonner des parties	Les options et possibilités de prestation sont documentées; le coût du programme est comparé avec les coûts de programmes du même genre	Rapports sur la conception du programme; études de cas; entrevues
Conception et prestation	17. Le programme définit-il clairement ses réalisations et ses résultats attendus?	Les réalisations et les résultats attendus sont clairement définis	Description des réalisations et des résultats attendus du programme	PPAR/RPAR/Conseil Plans; rapports; plans de travail; présentations au CT
	18. Les activités et les extrants du programme sont-ils conformes à son mandat et liés de façon plausible aux résultats pour ce qui est de la clareté et de l'attribution?	Les activités et les extrants sont liés au mandat et aux résultats	La documentation décrit le programme et ses liens entre le mandat, les activités et les extrants d'une part, et ses résultats d'autre part	PPAR/RPAR/Conseil; Documentation de la conception du programme
		L'attribution de résultats au programme est plausible	La conception du programme décrit la causalité du modèle logique	
	19. Y a-t-il un processus décisionnel en place pour que les secteurs de la plus haute importance soient pris en compte dans la répartition des ressources (priorités)?	La répartition des ressources est fondée sur les priorités	Un processus de sélection des secteurs les plus importants est enclenché	Documentation (p. ex., comptes rendus de réunions); rapports; plans; Profil de risque de l'organisation; entrevues
			Des critères utilisés pour évaluer les propositions, et répartir les ressources en fonction des priorités, sont appliqués.	
20. Comment les risques ont-ils été abordés? A-t-on élaboré une stratégie de gestion des risques? Cette stratégie est-elle adéquate?	Les risques sont abordés et gérés adéquatement	Les risques sont définis, et des stratégies d'atténuation sont adoptées	PPAR/RPAR/Conseil Évaluations des risques; CGAR; Profil de risque de l'organisation	
		Une stratégie d'atténuation des risques est en place, et elle est solide.		

<i>Enjeu</i>	<i>Question</i> (Les questions en caractères gras sont les sept questions de l'examen des dépenses)	<i>Description de ce qui doit être observé</i>	<i>Indicateur</i> <i>Quelle information</i>	<i>Source</i> <i>Où la trouver</i>
	21. A-t-on fait une analyse claire et convaincante des exigences en matière de capacité? Les propositions d'amélioration de la capacité sont-elles bel et bien justifiées?	Les exigences en matière de capacité du programme sont reconnues; les demandes d'amélioration de la capacité du programme sont rigoureusement justifiées	La preuve de la capacité du programme est proportionnelle à sa conception et à son exécution	PPAR/RPAR/Conseil Documentation; Soumission au CT; CGRR
			Preuve de la nécessité d'améliorer la capacité du programme	
	22. Y a-t-il un lien évident entre la conception du programme et le filtre stratégique, selon le modèle logique?	Des stratégies appropriées se trouvent dans la conception du programme	Il existe une preuve évidente et satisfaisante de l'application des piliers du CCDE à la conception du programme	PPAR/RPAR/Conseil Dossiers sur les piliers du CCDE Gestionnaires du programme Comptes rendus des réunions décisionnelles des gestionnaires
	23. Partenariat - Quelles activités ou quels programmes pourrait-on transférer en tout ou en partie au secteur privé ou bénévole? Les occasions de partenariat avec les collectivités, le secteur bénévole et le secteur privé ont-elles été considérées?	Il existe des raisons pour lesquelles les activités ou les programmes relèvent du gouvernement fédéral	La justification du programme est liée aux priorités du gouvernement	Discours du Trône; documents sur les priorités ministérielles; entrevues
		Les partenariats ont été explorés de façon formelle et systématique	Documents selon lesquels les intervenants participent au processus, apportent des ressources s'il y a lieu, et font de la planification commune	PPAR/RPAR/Conseil Sondage auprès des intervenants et des partenaires; examen des dossiers; rapports sur la conception du programme; entrevues
		Les partenariats ont été analysés et sélectionnés en connaissance de cause		

<i>Enjeu</i>	<i>Question</i> (Les questions en caractères gras sont les sept questions de l'examen des dépenses)	<i>Description de ce qui doit être observé</i>	<i>Indicateur</i> <i>Quelle information</i>	<i>Source</i> <i>Où la trouver</i>
	24. Le programme (ou l'activité) est-il fidèle à sa propre approche (le programme a-t-il été exécuté comme il avait été conçu)?	Le programme, dans son exécution, est conforme à son approche ou à sa méthodologie telle qu'elle a été définie	La prestation du programme correspond à son exécution; toute dérogation est documentée et rigoureusement justifiée.	Rapports sur la conception du programme Gestionnaires du programme